

Date du document : 10/10/2024

AVIS

CD-24j10-CWaPE-0952

(annule et remplace l'avis CD-24g11-CWaPE-0951 du 11 juillet 2024)

PLANS D'INVESTISSEMENT 2025-2029 DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

Table des matières

1.	RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE	4
1.1.	<i>Contexte</i>	4
1.2.	<i>Procédure d'établissement des plans</i>	4
1.3.	<i>Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE</i>	5
1.4.	<i>Recevabilité des dossiers</i>	6
1.5.	<i>Rappel des critères d'examen</i>	7
2.	APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS	7
2.1.	<i>Vue générale sur les réalisations de l'année précédente</i>	7
2.2.	<i>Composition des réseaux fin 2023</i>	8
2.3.	<i>Prévisions pour les plans 2025-2029</i>	11
2.4.	<i>Évolution des investissements</i>	13
3.	OBSERVATIONS DE LA CWAPE	15
3.1.	<i>Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans</i>	15
3.2.	<i>Les renouvellements du réseau</i>	15
3.3.	<i>Respect des plans introduits antérieurement</i>	16
3.3.1.	ORES	17
3.3.2.	RESA.....	20
3.4.	<i>Les compteurs communicants</i>	22
3.5.	<i>La conversion L/H</i>	23
3.6.	<i>Les petites extensions et le raccordement standard</i>	24
3.7.	<i>La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux</i>	24
3.8.	<i>Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités</i>	26
3.9.	<i>L'injection dans les réseaux de gaz naturel</i>	26
3.10.	<i>La mobilité (CNG/LNG)</i>	27
3.11.	<i>La couverture des zones blanches</i>	28
4.	AVIS DE LA CWAPE	28
4.1.	ORES	28
4.2.	RESA.....	29
	Annexe I – Bilan des réalisations 2023 et projections 2025 (quantités).....	32
	Annexe II – Plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE.....	35
	Annexe III – Notes d'examens de la CWaPE	36

Index graphiques

GRAPHIQUE 1	ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL.....	8
GRAPHIQUE 2	MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2023.....	9
GRAPHIQUE 3	ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX	9
GRAPHIQUE 4	ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES)	10
GRAPHIQUE 5	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS.....	10
GRAPHIQUE 6	POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES).....	11
GRAPHIQUE 7	RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)	12
GRAPHIQUE 8	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE.....	13
GRAPHIQUE 9	INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES POUR 2025 À 2029.....	14
GRAPHIQUE 10	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2023	17
GRAPHIQUE 11	COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : ORES PÉRIODE TARIFAIRE	18
GRAPHIQUE 12	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR RESA EN 2023.....	20
GRAPHIQUE 13	COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : RESA PÉRIODE TARIFAIRE	21
GRAPHIQUE 14	EVOLUTION DU NOMBRE DE RACCORDEMENTS CNG	27

Index tableaux

TABLEAU 1	DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE	5
TABLEAU 2	STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE.....	8
TABLEAU 3	RÉPARTITION DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU RÉSEAU AU 31.12.2023	15
TABLEAU 4	Taux de renouvellement du réseau et durée nécessaire au renouvellement complet (basés sur les renouvellements prévus de 2025 à 2029).....	16
TABLEAU 5	COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE.....	23
TABLEAU 6	POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS.....	25

1. RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE

1.1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptations » et « extensions » et couvrant une période correspondant à la période tarifaire. Toutefois, afin de garder une vision à moyen terme sur les travaux à réaliser, et comme pour l'électricité, la CWaPE a souhaité maintenir une vue pluriannuelle de cinq ans, et, en fin de période tarifaire une vision sur la période tarifaire suivante.

Les plans introduits cette année par les GRD portent sur les années 2025 à 2029 soit la prochaine période tarifaire.

1.2. Procédure d'établissement des plans

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (documents disponibles sur le site internet de la CWaPE). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis à la CWaPE en ce compris des schémas relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il n’y a plus que deux gestionnaires de réseau de gaz en Wallonie : ORES Assets et RESA. Dans les faits cependant et jusqu’en 2021, ORES a continué d’introduire un plan d’investissement en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron, qui intègre depuis 2019 les anciennes communes wallonnes de Gaselwest. Cette approche permet d’assurer une continuité dans l’évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Depuis le dépôt de ce plan 2023-2028 et en accord avec la CWaPE, ORES Assets n’a plus fait de distinction entre ses anciens GRD.

Les lignes directrices relatives à l’établissement du plan d’investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD et la dernière mise à jour date de février 2023.

Par la suite et conformément aux dispositions légales, RESA a introduit auprès de la CWaPE son projet de plan pour le 31 mars. La CWaPE a formulé par écrit ses remarques à RESA aux GRD avant le 15 mai. Une réunion a été programmée dans la foulée pour discuter de ces remarques. Suite à ces échanges, RESA a transmis une version définitive de son plan d’investissement gaz ainsi que ses réponses écrites aux questions/remarques de la CWaPE.

Pour ORES, le trajet a été différent. En effet, courant février 2023, ORES a demandé à pouvoir bénéficier d’un report de l’échéance pour la remise de son plan gaz et d’aligner le calendrier sur celui de l’établissement du plan d’adaptation en électricité. La CWaPE a répondu positivement à cette demande tout en offrant à RESA, l’autre GRD, la possibilité de bénéficier également du même report ; proposition que RESA a déclinée.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

TABLEAU 1 DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d’information	Réception compléments
ORES	2 mai	17 juin (par écrit CWaPE->GRD) 18 juin (réunion chez ORES)	16 septembre
RESA	28 mars	8 mai (par écrit CWaPE->GRD) 14 mai (réunion chez RESA)	11 juin

1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera aux lignes directrices¹ disponibles sur le site internet de la CWaPE) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (année N-1)
 - 2.1 Volet adaptation
 - 2.2 Volet extension
 - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (année N)
 - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année N
 - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années N+1 à N+5)
 - 4.1 Volet adaptation
 - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
 - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
 - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
 - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
 - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
 - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
 - 4.1.2.3 Impositions extérieures
 - 4.1.2.4 Investissements Fluxys
 - 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau
 - 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
 - 4.2 Volet extension
 - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 4.2.2 Grands projets d'extension
 - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
 - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
 - 4.2.2.3 Projets stratégiques
 - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables.

¹ [LIGNES DIRECTRICES CD-23b02-CWaPE-0043 relatives à 'l'établissement du plan d'investissement pour la gestion des réseaux de distribution de gaz'](#)

1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement ici aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, ceux-ci sont davantage investigués dans le cadre des analyses tarifaires (revenus autorisés, tarifs, soldes et business plan éventuels). Une analyse de cohérence et de continuité des projets est toutefois menée, tant entre les différentes versions du plan qu'entre celles-ci et les propositions de revenus.

2. APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2025-2029 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2023 et la mise à jour pour l'année 2024 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II (non publique) reprend quant à elle le contenu intégral des plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE ; ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE.

2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, la longueur du réseau est restée stable ; on note un léger accroissement de 8,2 km de canalisations (+0,06%). Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+77 km) compensée par une diminution des conduites constituées d'autres matériaux : acier (-54 km), fonte (- 6 km) et fibro-ciment (-8 km).

Les GRD ont renouvelé 53 km de conduites et procédé au placement de 85 km de nouvelles conduites ; ce qui porte les poses totales de l'année 2023 à 138 km de conduites.

Les GRD ont placé 8 883 compteurs chez de nouveaux clients, dont 5 687 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, 15 849 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, de sécurité, d'imposition de la métrologie ou de placement de compteurs à budget.

En ce qui concerne les branchements, 5 113 d'entre eux ont été renouvelés et 5 469 nouveaux branchements ont été réalisés.

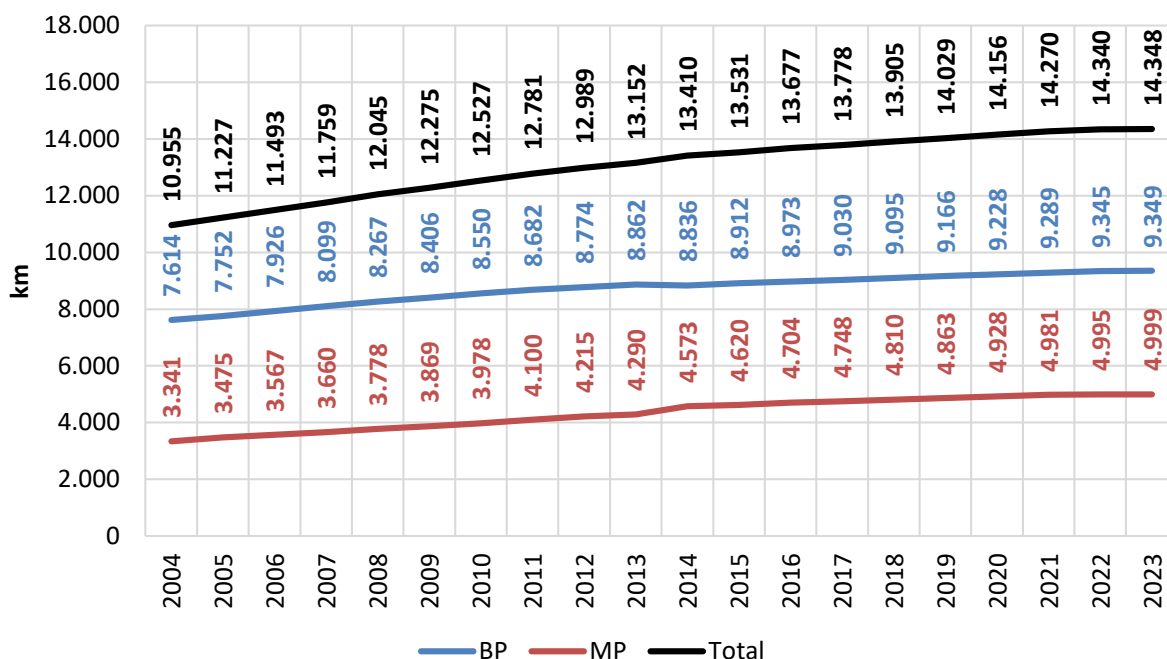
2.2. Composition des réseaux fin 2023

Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

TABLEAU 2 STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE

GRD	Nombre de compteurs en service (au 31.12.2023)	GWh distribués (Total 2023)	km de conduites (au 31.12.2023)
ORES	536 694	12 303	10 168
RESA	252 712	4 970	4 179
Total Wallonie	788 986	17 273	14 348

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL

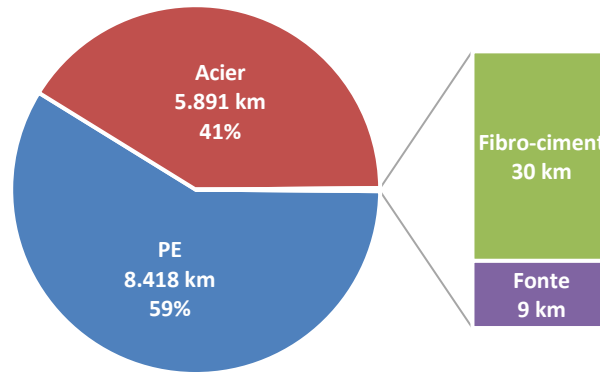


On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d'inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu'un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d'avis qu'il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l'historique. La valeur économique du réseau n'a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (41 %) et en polyéthylène (59 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

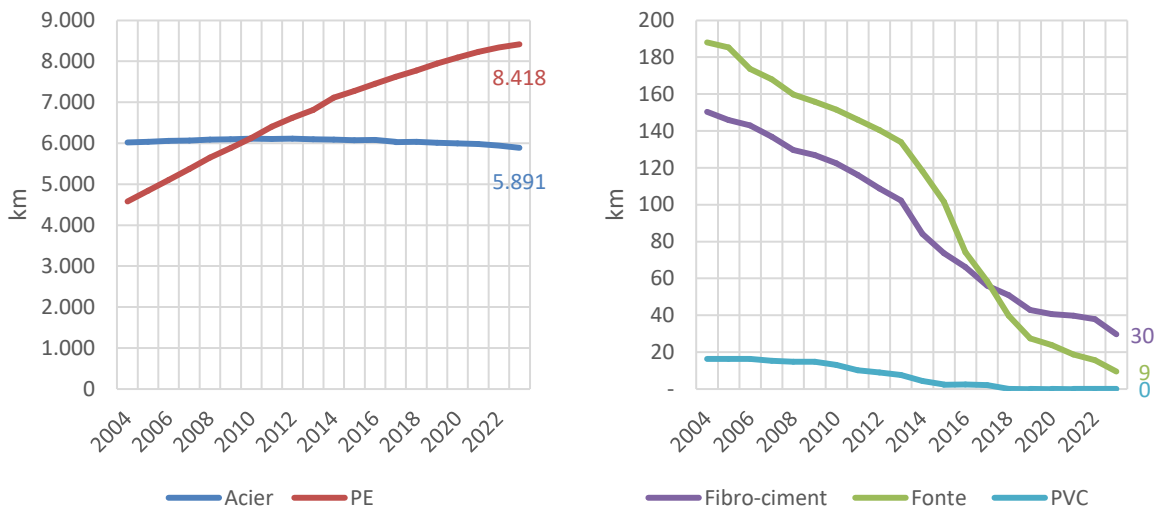
GRAPHIQUE 2 MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2023

Réseaux wallon par matériaux en 2023 (14.348 km)



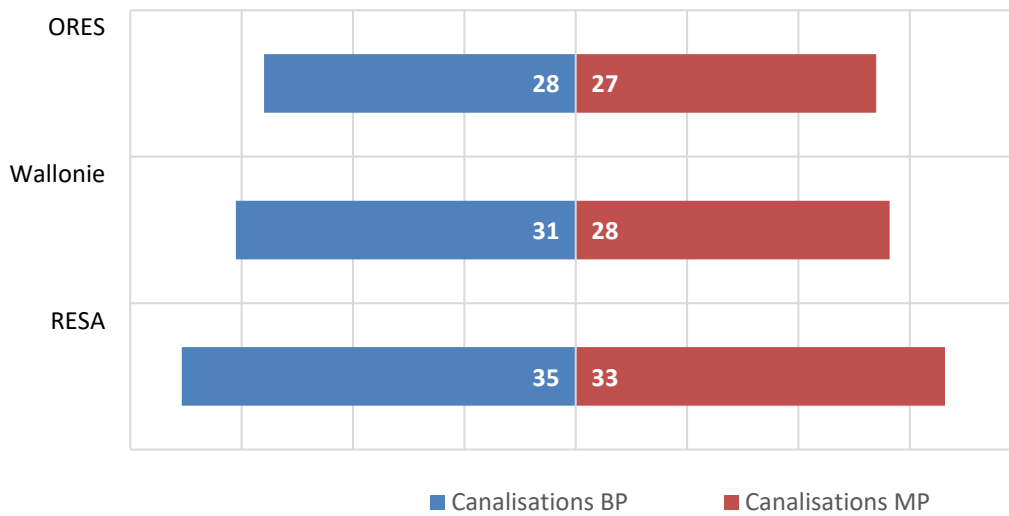
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués. Notons qu'en 2021, les dernières conduites de PVC ont été éradiquées.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX



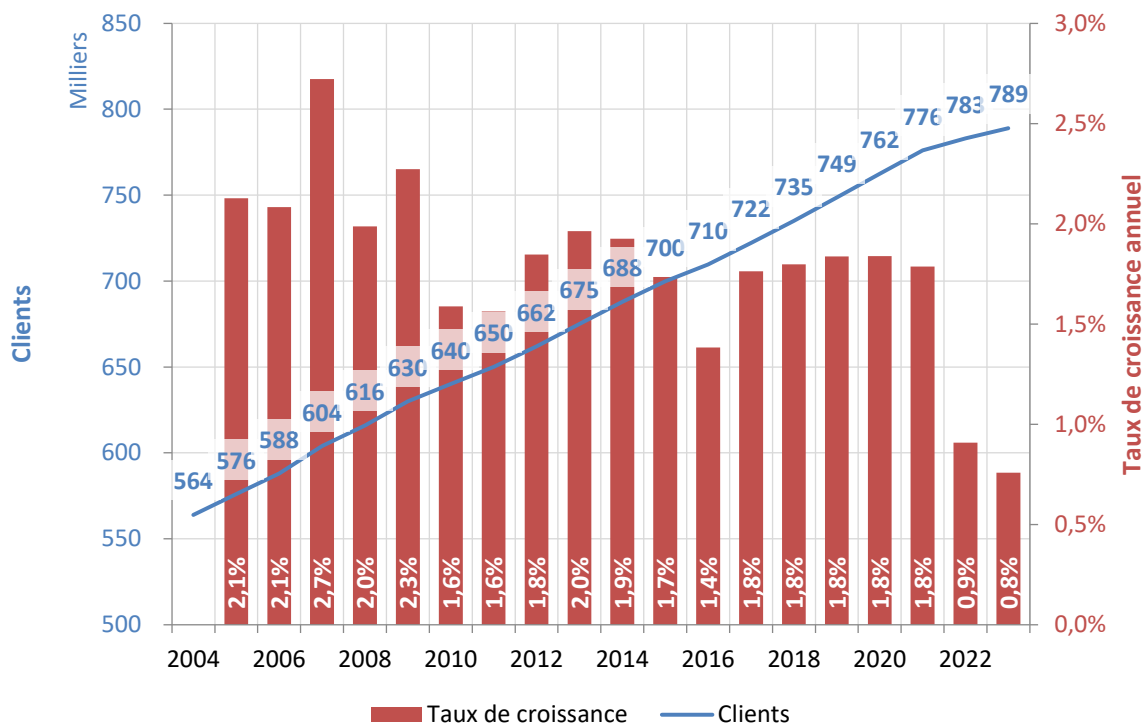
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 30 ans (basse et moyenne pressions confondues). Le détail par GRD et par niveau de pression est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES)



Le nombre de clients continue de croître ; il est de l'ordre de 789 000 clients actifs en 2023. Si la croissance était assez stable ces 20 dernières années, on assiste néanmoins à un tassement ces deux dernières années.

GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



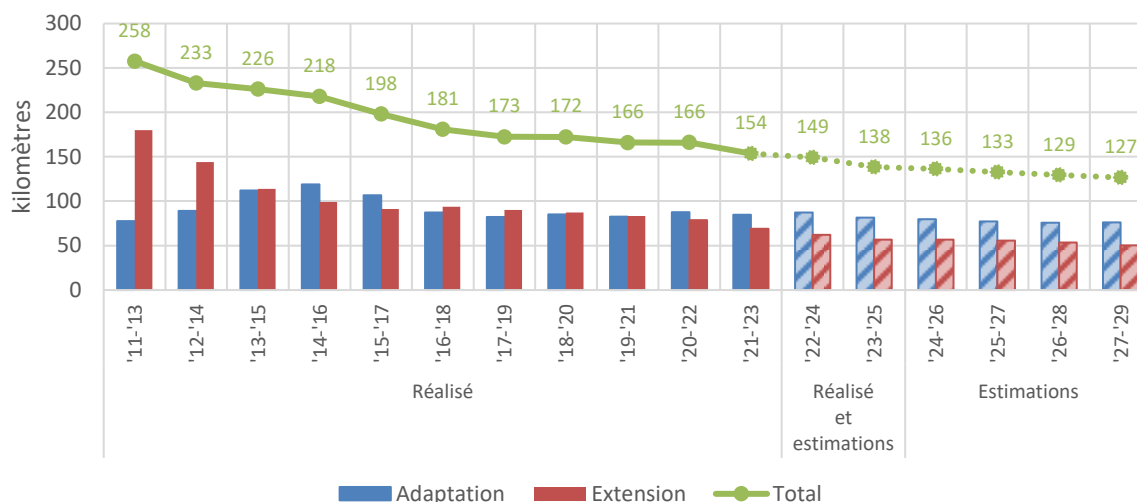
2.3. Prévisions pour les plans 2025-2029

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2025, près de 135 km de conduites devraient être posées par les GRD : 63 km consistent en des renouvellements, 72 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 0,5 %.

Depuis quelques années, le volume des remplacements dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux.

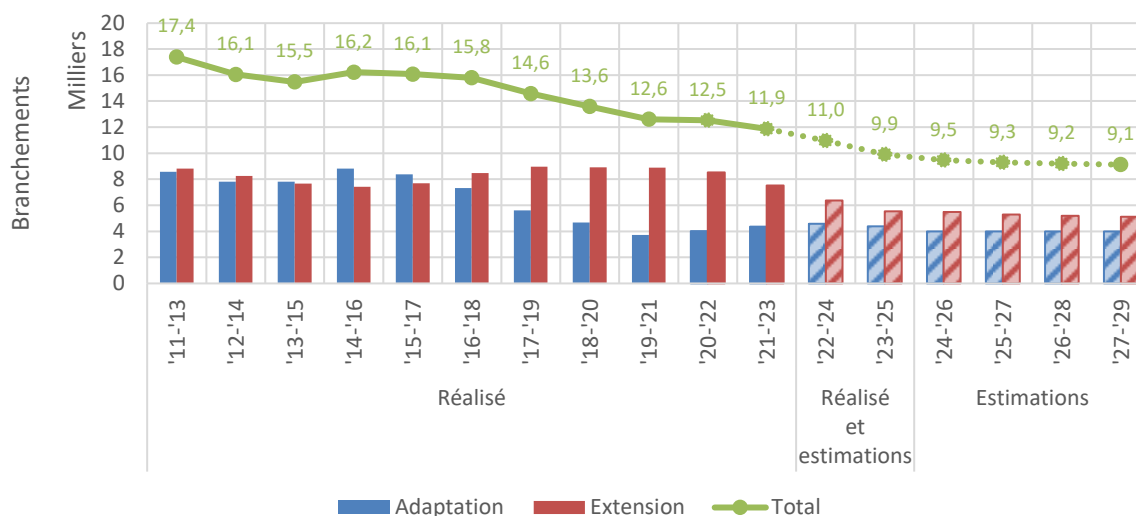
Les volumes en adaptation qui étaient en croissance jusqu'en 2015 semblent aujourd'hui se stabiliser voire décroître. Ceux en extension sont en revanche toujours en baisse et l'incertitude quant à l'avenir du gaz naturel, fossile, dans une perspective de neutralité carbone à l'horizon 2050 n'incite pas au développement de nouvelles extensions de réseau.

GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)



Suivant les prévisions pour 2025, environ 5 390 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 4 000 autres seront renouvelés. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 7 RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, compteurs, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations.

Ainsi, en 2025 :

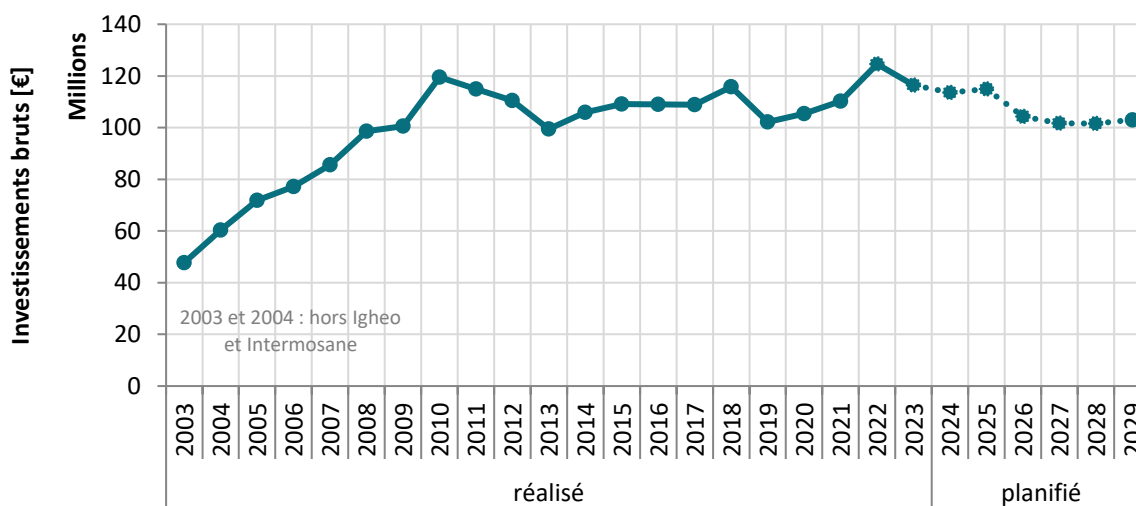
- seront renouvelés :
 - 3 stations ou poste de réception,
 - 3 cabines réseau ;
 - 261 cabines de quartier ;
 - 7 cabines clients ;
 - 18 000 compteurs.
- seront nouvellement posées :
 - 8 cabines de réseau ;
 - 31 cabines de quartier ;
 - 30 Cabines clients ;
 - 8 640 compteurs.

Dans les renouvellements des cabines de distribution/quartier, il s'agit généralement de rénovations en vue d'intégrer, entre autres, des équipements d'enregistrement et de télémessure.

2.4. Évolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements² opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2025 aux alentours de 115 millions d'euros (montants bruts). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts.

GRAPHIQUE 8 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE



L'année 2020 a été marquée par un ralentissement des activités lié au confinement induit par la crise sanitaire Covid-19, principalement au niveau des branchements et du comptage. L'année 2021 a été marquée par la hausse des prix et par les inondations. En 2022, les niveaux d'investissement ont connu un rattrapage, également influencé par la hausse des prix (inflation supérieure à 10% liée entre autres à l'invasion de l'Ukraine).

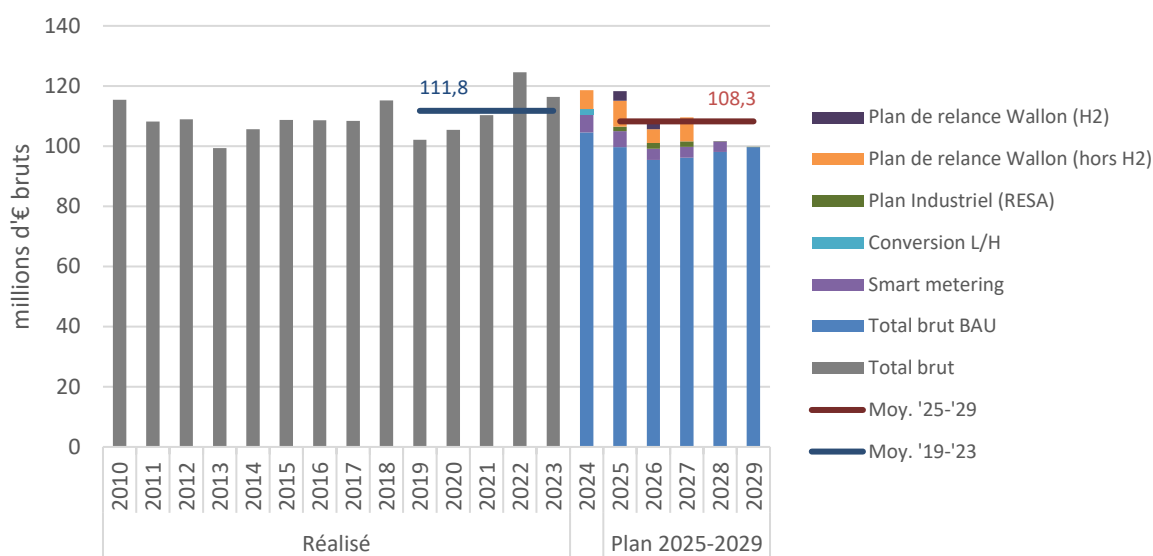
Concernant l'année 2023 qui vient de s'écouler, les prix se sont stabilisés et l'inflation est retombée autour de 2,3%. Parallèlement à cela, les GRD ont connu des retards sur des gros chantiers et les demandes de nouveaux raccordements se sont tassées.

Pour l'année 2024 en cours, le budget actualisé a été revu à la baisse tant chez ORES que chez RESA. ORES invoque l'annulation d'investissements relatif à l'injection de biométhane (en l'absence de demande de porteur de projet), une révision à la baisse de leur paramètre d'indexation des coûts (de 5,2%/an à 1,8%/an) et une diminution des demandes pour les nouveaux raccordements. RESA quant à lui, a maintenu ses prévisions pour le volet adaptation mais a largement revu à la baisse les investissements en extension (report du projet de gaz porté à St-Vith, report d'investissements lié au projet industriel et diminution des raccordements pour petites extensions).

² Les investissements pris en compte sont les assets réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

Finalement pour les années 2025-2029, les investissements réseaux sont encore soutenus en début de période suite au report des gros projets évoqués précédemment qui sont maintenant planifiés pour 2025. Mais les investissements sont en baisse pour le reste de la durée de la période tarifaire. Par rapport à la moyenne des investissements réalisés sur la période tarifaire 2019-2023 (111,8 M€/an), la moyenne des investissements prévus pour cette nouvelle période tarifaire 2025-2029 (108,3 M€/an) est inférieure de 3,1%. Notons que sans le plan de relance wallon et le plan industriel, elle aurait été de 6,3% inférieure à la moyenne des investissements réalisés entre 2019 et 2023.

GRAPHIQUE 9 INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES POUR 2025 À 2029



Le graphique ci-dessus met quant à lui en évidence quelques projets spécifiques³ (certains sont toutefois existant avant 2024 mais il n'est pas toujours possible de pouvoir les isoler dans les montants réalisés). On y observe :

- l'importance de l'enveloppe issue du plan de relance wallon (projet de gaz porté à St-Vith, projet d'H2 à Jupille et diverses extension pour favoriser l'injection de biométhane dans le réseau) ;
- le déploiement des compteurs communicants en vue d'assurer l'obligation de service public liée au prépaiement;
- la fin en 2024 des investissements liés à la conversion L/H ;
- l'enveloppe dédiée au plan industriel de RESA qui couvre quelques cabines réseau et des extensions en moyenne pression.

³ Par souci de clarté, les dénominations utilisées ici sont celles des GRD et ne découlent pas d'une quelconque décision de traitement spécifique.

3. OBSERVATIONS DE LA CWaPE

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

3.1. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel, budgétaire, voire, climatique.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), crise sanitaire, climatique (hiver prolongé, inondations), etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

3.2. Les renouvellements du réseau

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables : il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements en continu et par tronçon.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée au remplacement des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant). Notons qu'au cours de l'année 2021, les conduites en PVC ont été totalement éradiquées.

Toutefois, les derniers kilomètres sont souvent les plus difficiles à atteindre : soit sous une voirie importante qui n'a pas encore été rénovée, soit résultant d'une multitude de petits tronçons éparpillés sur le territoire du GRD. Il arrive aussi parfois que les bases de données des GRD ne soient pas à jour et que certains tronçons soient encore identifiés comme étant constitués de matériaux critiques alors qu'ils ont déjà fait l'objet d'un remplacement. Ce fut notamment le cas en 2019 quand une septantaine de mètres de conduite en fibro-ciment a été localisée par ORES sur le territoire de Comines précédemment exploité par Gaselwest (réseau pour lequel on pensait avoir éradiqué ce matériau). Aujourd'hui cette conduite a été renouvelée.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU RÉSEAU AU 31.12.2023

km de conduite	Fibro-ciment	Fonte	PE90
ORES	29,62	6,62	14,91
RESA	-	2,84	nd
Total général	29,62	9,46	14,91

Depuis plusieurs années, ORES ne se fixe plus d'objectifs chiffrés d'assainissement par matériaux critiques comme c'était le cas les années précédentes. ORES continue néanmoins de procéder aux remplacements de ces matériaux critiques dès que c'est possible en tenant compte aussi des contraintes qui s'appliquent (décret impétrants, synergie, plannings imposés par les communes...).

Pour le réseau de RESA sur lequel il reste un peu moins de 3 km conduite en fonte, celles-ci ont été chemisées par l'intérieur et présentent aujourd'hui une sécurité comparable aux autres matériaux. RESA n'envisage donc pas de retrait de ces conduites. Depuis plusieurs années RESA indique vouloir porter sa capacité globale de renouvellement des conduites à 25 km/an en 2026 ; désormais, il semblerait que le dimensionnement des équipes de RESA permette un renouvellement de 20,6 km en 2024.

Aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD ont toutefois mis en place ces dernières années des outils de priorisation, basés sur les risques de défaillance.

Le taux moyen de renouvellement du réseau wallon est de 0,44 %, ce qui correspond à une durée de vie théorique moyenne de 225 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau est jeune. En 2023, l'âge moyen du réseau wallon était de 30 ans (28 ans pour le réseau MP et 31 ans pour le réseau BP).

TABLEAU 4 TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ET DURÉE NÉCESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASÉS SUR LES RENOUVELLEMENTS PRÉVUS DE 2025 À 2029)

GRD	Renouvellements prévus (moyenne annuelle 2025-2029) [m]	Longueur du réseau au 31.12.23 [km]	Taux de renouvellement du réseau prévu	Durée renouvellement complet sur base du taux 2025-2029 [années]
ORES	39 280	10 168	0,39%	259
RESA	24 560	4 179	0,59%	170
Wallonie	63 840	14 348	0,44%	225

3.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- L'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

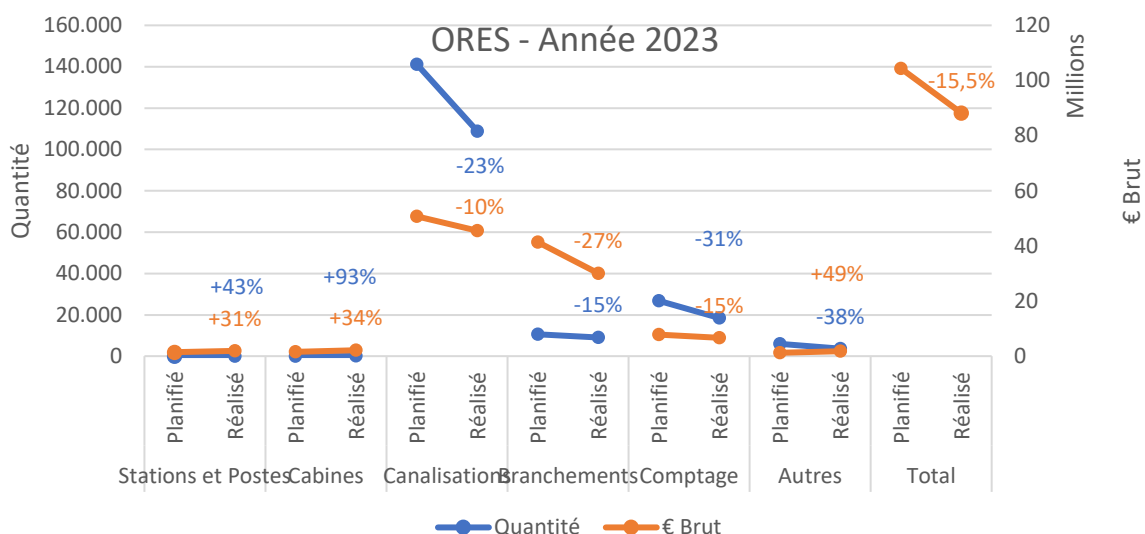
Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers communiqués par les GRD.

3.3.1. ORES

Le budget planifié pour l'ensemble d'ORES en 2023 était de 104,3 M€ bruts. Le budget réalisé s'élève à 88,2 M€ brut soit une diminution de 16,1 M€ (-15,5%). A titre d'explication de cet écart, ORES indique :

- que le volume de pose de canalisations MP sont en baisse à la suite du retard de plusieurs gros chantiers ;
- assister à une diminution des demandes de poses pour des nouvelles canalisations BP (-20%), des nouveaux branchements (-15%) et des nouveaux compteurs BP (-25%) ces 5 dernières années ;
- avoir accusé un retard dans le déploiement des compteurs communicants gaz mais que, en revanche, les budgets ont été atteints (prix moyen sous-estimé).

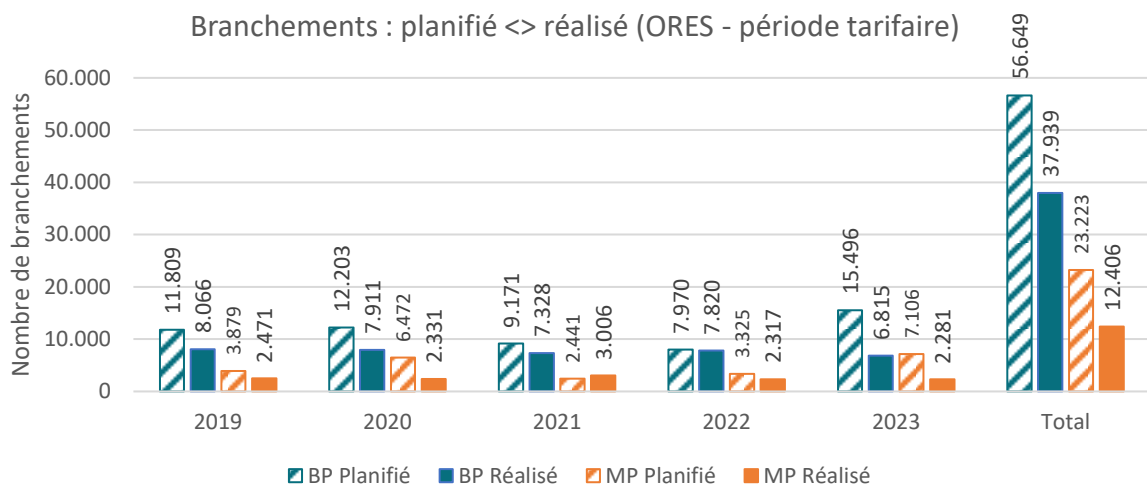
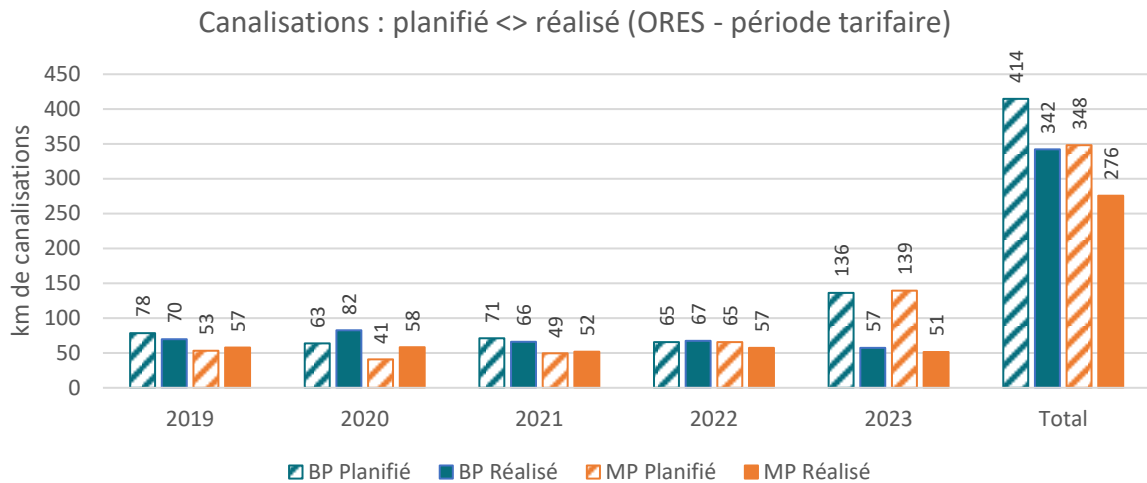
GRAPHIQUE 10 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2023

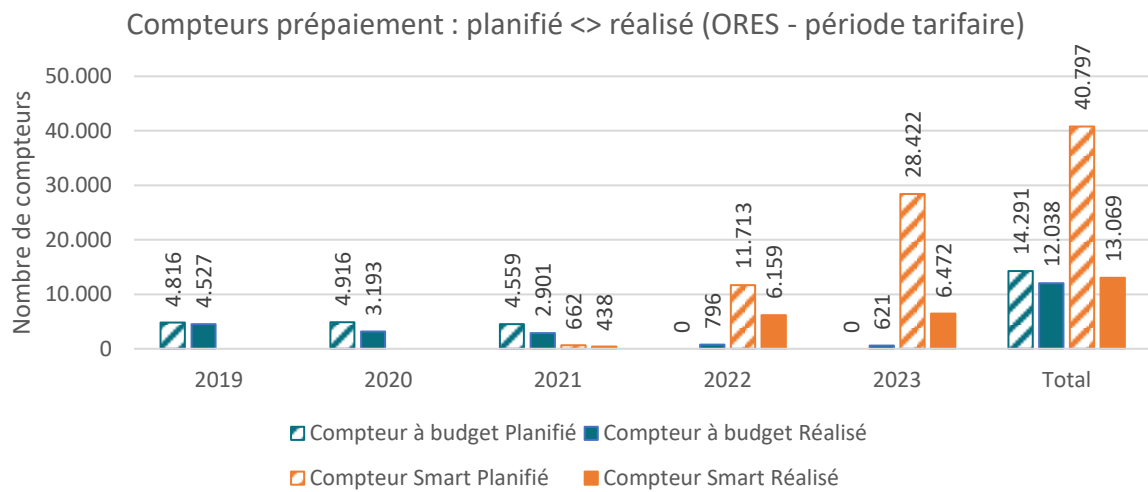
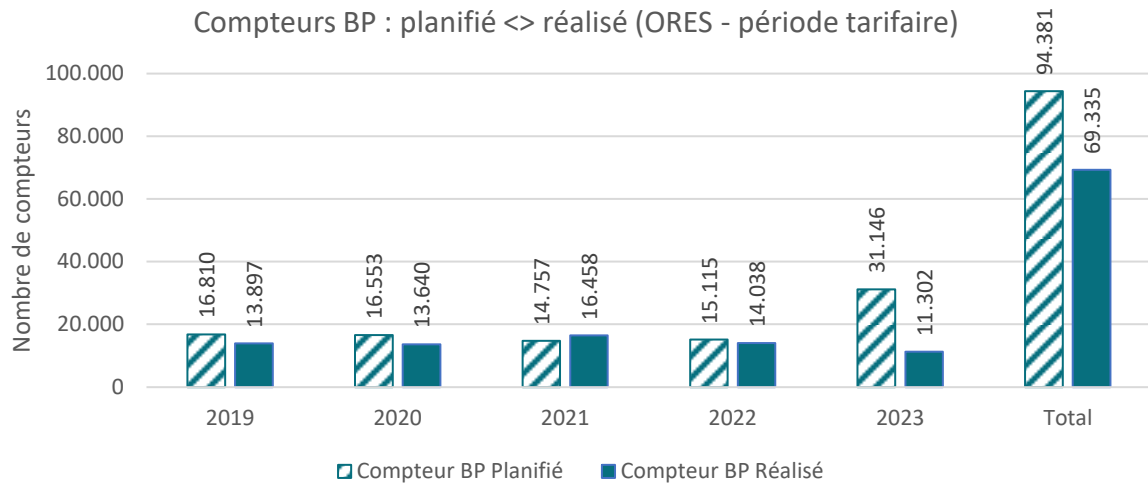


Les graphiques ci-dessus mettent en regard, sur l'ensemble de la période tarifaire 2019-2023, les quantités initialement planifiées et les quantités effectivement réalisées pour certains assets de réseau.

Pour chaque famille d'asset, on assiste à un déficit de réalisation sur la période tarifaire 2019-2023 alors que les moyens avaient été alloués à ORES.

GRAPHIQUE 11 COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : ORES PÉRIODE TARIFAIRE

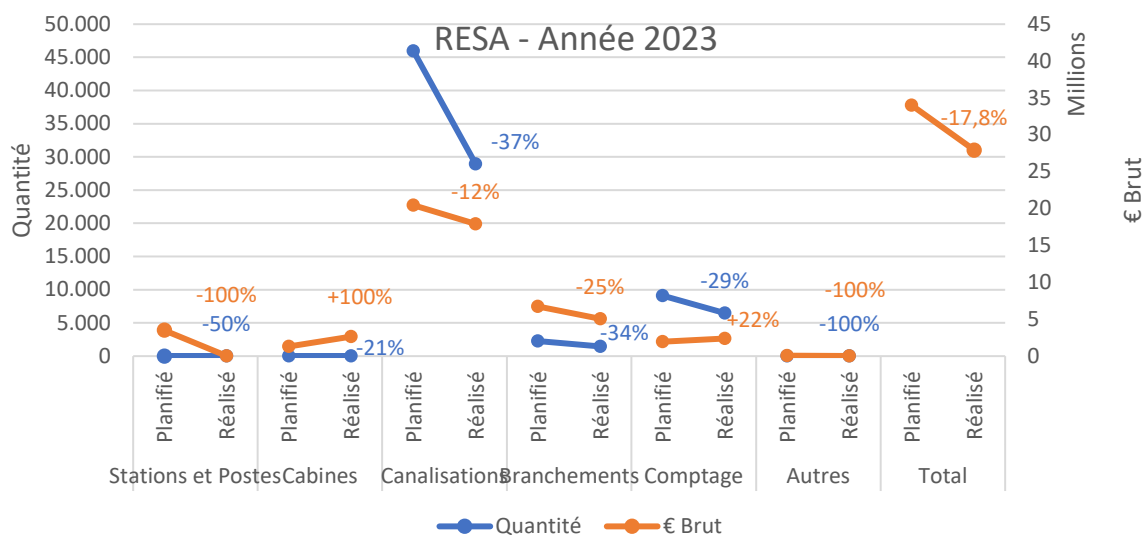




3.3.2. RESA

Le budget initial pour l'année 2023 était de 33,99 M€ bruts (revu à 25,54 M€) ; le réalisé quant à lui s'élève à 27,93 M€ en diminution de 18%. Le graphique ci-dessous met en évidence, par poste budgétaire, les écarts entre le planifié et le réalisé aussi bien pour les quantités que pour les montants.

GRAPHIQUE 12 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR RESA EN 2023



L'écart par rapport au budget initial est principalement dû à :

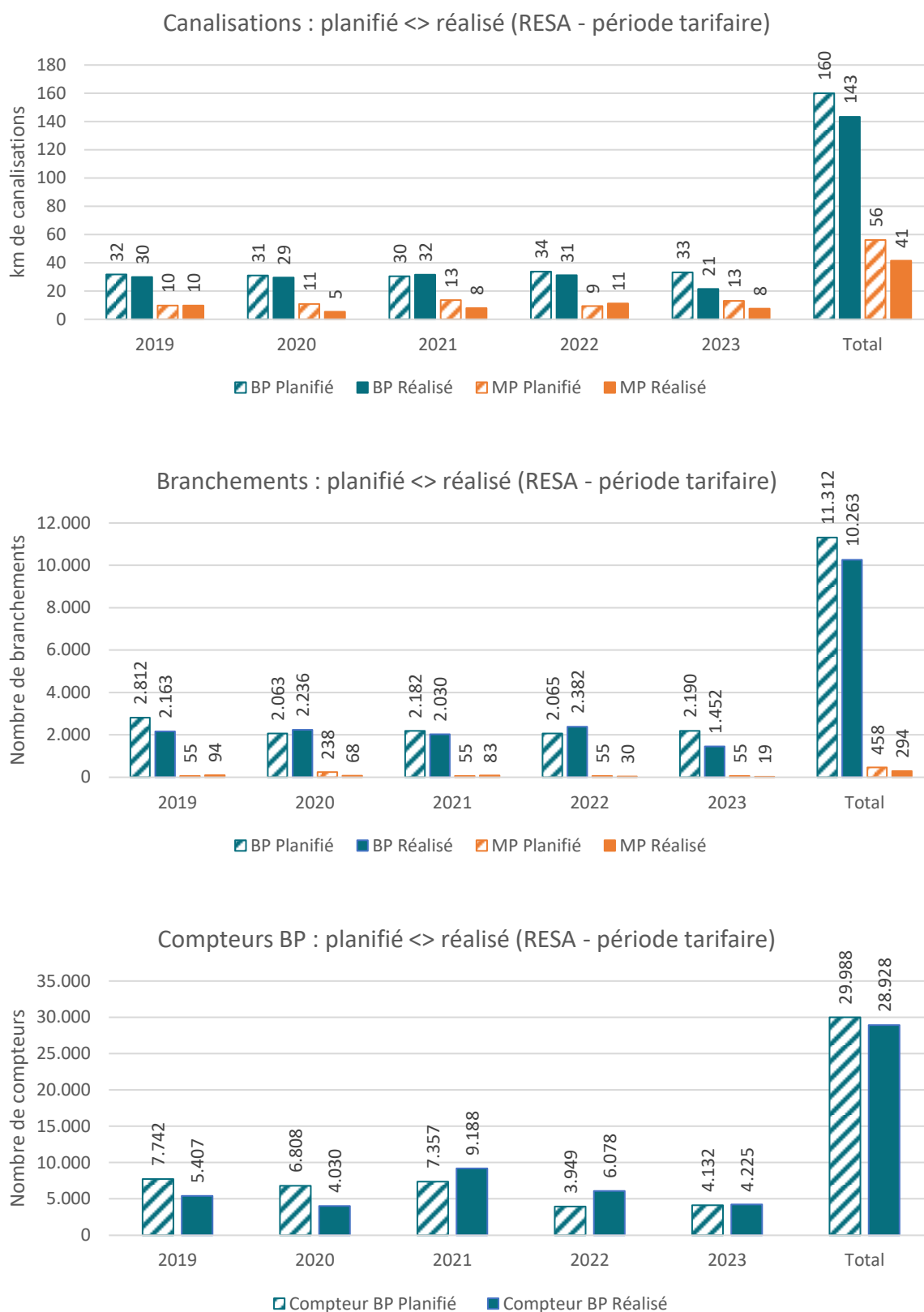
- au report du projet de gaz porté à Saint-Vith qui impacte la quasi-totalité du poste budgétaire « Stations et postes » (-3,5 M€) ;
- à une diminution du poste budgétaire lié aux canalisations (-12% ou -2,5 M€) lié à un prix moyen plus élevé car les quantités sont nettement moindres (-37%) ;
- à une diminution du poste budgétaire lié aux branchements (-25% ou -1,7 M€) également lié à un prix moyen plus élevé car les quantités sont nettement moindre (-34%).

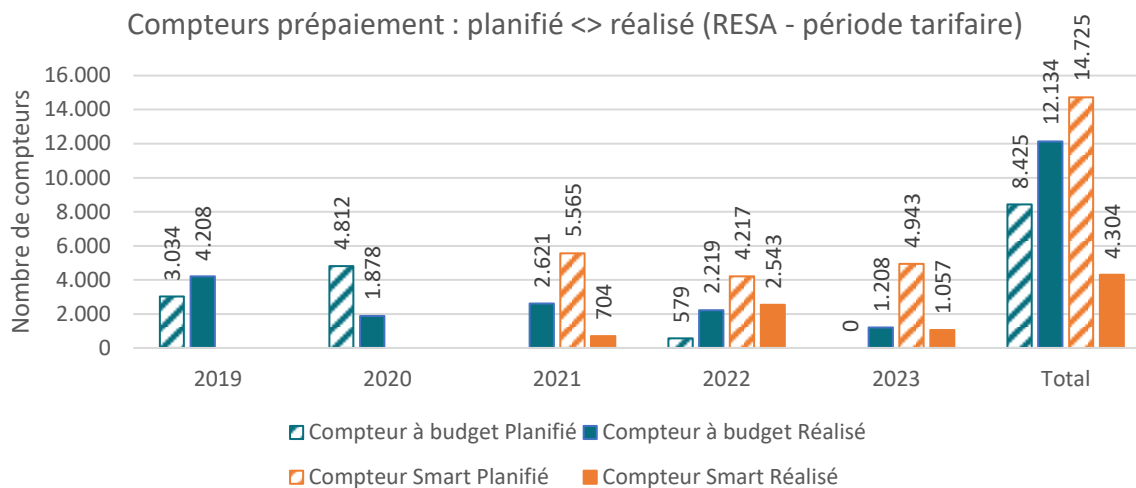
Les graphiques ci-dessous mettent en regard, sur l'ensemble de période tarifaire 2019-2023, les quantités initialement planifiées et les quantités effectivement réalisées pour certains assets de réseau.

On observe que :

- un déficit de réalisation de canalisations BP et MP ;
- un déficit de réalisation de branchements (-9% en BP ; -36% en MP) ;
- le quasi-respect des quantités de compteurs BP (-4%) ;
- un important retard dans le déploiement des compteurs communicants (déficit d'environ 10.000 compteurs).

GRAPHIQUE 13 COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : RESA PÉRIODE TARIFAIRE





3.4. Les compteurs communicants

Tout comme pour l'électricité, les GRD déploient des compteurs dits communicants en gaz. Ce projet de déploiement est toutefois plus modeste que pour l'électricité où les enjeux sont bien plus importants (intégration des productions décentralisées, dimensionnement au plus juste du réseau, multiplication des nouveaux usages pour l'électricité, ...). Sauf éventuelle disposition légale qui en déciderait autrement, il n'est dès lors pas prévu de remplacer l'ensemble des compteurs gaz par des compteurs communicants. Seuls les compteurs à budget seront remplacés par ces compteurs communicants.

En effet, les principaux équipementiers ont arrêté de la production des compteurs à budgets sous leur forme actuelle (à carte). À cela il faut également ajouter le fait que la plateforme supportant le prépaiement cessera quant à elle d'être maintenue fin 2025. Pour garantir le bon accomplissement des tâches qui leur sont assignées par l'OSP liée au prépaiement, les GRD ont donc opté pour le placement de compteurs communicants qui assument les fonctionnalités des compteurs à budgets à carte. Les gestionnaires de réseau disposent encore toutefois d'un faible stock de compteurs à budget dont ils réservent le placement pour les zones où la couverture télécom ne permet pas aujourd'hui de placer un compteur communicant ou dans les zones où ils ne sont pas le GRD en électricité. En effet, la première version de ces compteurs communicants nécessite de passer au travers du compteur d'électricité pour communiquer avec les systèmes informatiques du GRD. Une version autonome du compteur communicant gaz est attendue pour fin de cette année 2024 et devrait permettre de s'affranchir du compteur communicant en électricité.

Si en 2020 la crise sanitaire a engendré un retard dans le déploiement des compteurs communicants, le rattrapage n'a pas pour autant pu être résorbé en 2021. En effet, plusieurs éléments sont venus jouer les trouble-fêtes :

- manque d'effectif suite aux nombreux arrêts maladie (entre autres liés à la Covid-19) au sein des équipes des GRD ;
- prolongation par le Gouvernement wallon d'une période d'interdiction de coupure d'électricité et de gaz jusqu'au 30 juin 2021 suite à la crise sanitaire ;
- survenance des intempéries de juillet 2021 qui ont mobilisé par la suite beaucoup de moyens techniques et humains en particulier chez RESA ;

- lancement de la clearing house nationale (ATRIAS) qui a contraint les GRD à suspendre les poses de compteurs à budget d'octobre à décembre 2021.

Par la suite, il y a également eu du retard dans les approvisionnements en compteurs communicants et la solution autonome du compteur communicant a été postposée à plusieurs reprises. Elle ne sera finalement disponible que fin 2024. Le retard accumulé est donc conséquent comme on peut l'observer sur les graphiques présentés dans la section précédente.

3.5. La conversion L/H

Ce 1^{er} juin 2024 s'est achevé en Wallonie le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L. Ce chantier avait débuté le 1^{er} juin 2018 et s'est poursuivi sans soulever de difficulté. Seule la conversion de juin 2020 a été postposée à septembre de la même année pour tenir compte des aléas liés à la crise sanitaire Covid-19. Désormais tout le réseau wallon de distribution de gaz naturel est alimenté avec du gaz H à haut pouvoir calorifique.

Le tableau ci-dessous liste les communes ou localités wallonnes ayant été converties.

TABLEAU 5 COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE

Date début	GRD	Communes wallonnes concernées
1 ^{er} juin 2018	RESA	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
1 ^{er} juin 2019	ORES	Chastre, Gembloux, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Lincet, Mont-Saint-Guibert (uniquement Corbais), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe, Walhain
1 ^{er} septembre 2020	ORES	Soignies, Braine-Le-Comte (uniquement les rues suivantes : Allée de Salmosart, Allée André Lieds, Chemin de la ferme du garde)
1 ^{er} juin 2021	ORES	Braine-Le-Comte (sauf les localités d'Hennuyères et de Ronquières qui seront en principe converties en 2024), Ecaussines, Seneffe.
1 ^{er} juin 2022	ORES	Rebecq
1 ^{er} juin 2023	ORES	Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe (Bousval), Grez-Doiceau, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Rixensart, Walhain, Wavre
1 ^{er} juin 2024	ORES	Braine-l'Alleud, Braine-le-Chateau, Enghien, Ittre, Nivelles, Tubize, Waterloo

Pour rappel, en Wallonie, près de 111 000 clients qui ont été impactés de 2018 à 2024 (dont plus de 80 000 entre 2023 et 2024). La plus grande partie de ces clients est située dans le Brabant wallon. À ce jour.

Cette conversion impliquait entre autres :

- le remplacement d'écrêteurs/détenteurs⁴ chez les URD qui en sont équipés ;
- des adaptations de pression au niveau des cabines ;
- le placement de nouvelles canalisations pour soutenir l'alimentation de certaines poches du réseau (l'alimentation en gaz entre deux communes adjacentes pouvant être interrompue pendant plusieurs années) ;

⁴ La pression de service d'une installation domestique étant de 21 mbar pour du gaz riche contre 25 mbar pour du gaz pauvre.

- le placement de vannes permettant de découpler les parties du réseau alimentées en L ou H durant les phases transitoires de la conversion.

Lors de ces travaux impliquant plus de visites chez les URD, les GRD avaient anticipé un nombre plus important de travaux de rénovation de branchements dès lors qu'ils s'attendaient à découvrir davantage d'installations vétustes.

3.6. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret de 2015 prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

En l'absence de nouvelle méthode quant à l'évaluation du caractère économiquement justifié des extensions, les GRD procèdent à leur analyse, comme par le passé, basée sur la VAN à 20 ans.

3.7. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux

Les GRD sont tenus de garantir l'alimentation en gaz dans des conditions extrêmes correspondant à une température équivalente à Uccle de -11°C durant une journée. À cet effet, des simulations sont réalisées en vue d'estimer les débits de gaz nécessaires pour ces conditions extrêmes.

Lors de l'analyse des plans, il s'est avéré que, pour plusieurs postes d'ORES, les simulations de débit par -11°C étaient proches voire supérieures aux débits maximums mis à disposition par Fluxys. Notons toutefois que ces débits maximums sont de nature contractuelle et que les capacités techniques des postes Fluxys peuvent parfois être supérieures.

TABLEAU 6 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS

ORES	Poste	Q-11°C m ³ (n)/h	TD Fluxys m ³ (n)/h	Commentaires
Brabant wallon	City gate de Baulers	12 000	12 500	<p>L'augmentation du TD de Baulers n'est pas une piste réaliste car cela générerait un investissement trop important.</p> <p>ORES envisage un renforcement via la création d'un nouveau point d'injection à Thines (pour alimenter la ZAE) ainsi qu'un renforcement du poste de Genappe.</p> <p>Un projet a été initié en 2022 et devrait se finaliser en 2025.</p>
	City gate d'Héléécine	3 500	3 750	<p>(aucun changement)</p> <p>L'augmentation de la charge sur ce poste, ainsi que les nouvelles demandes introduites pour la nouvelle ZAE sont monitorées car une augmentation du TD sur ce poste impose des travaux chez Fluxys qu'on ne sait justifier aujourd'hui avec une consommation de pointe mesurée à 2.500 m³(n)/h (sur un réseau Gaz L). Dès que les premières demandes de raccordement arriveront pour la ZAE, ORES contactera le GRT dans le but d'introduire une demande d'augmentation du TD.</p>
Hainaut (Wapii)	Tournai / Kain	28 500	30 000	<p>Plusieurs actions ont déjà été menées par le passé : pressions relevées à 4 bars dans le centre de Tournai et réalisation de plusieurs bouclages : vers Pecq (terminé en 2021), vers Vaulx (terminé en 2022) et entre Antoing et Gaurain (en cours, fin prévue en 2025).</p>
Namur	Ciney / Vehir	2 700	3 500	<p>La mise à disposition de Fluxys a été augmentée et on est aujourd'hui avec un ratio Q-11°C/TD confortable (77%).</p> <p>Une liaison Ciney-Dinant via Achêne est envisagée pour soutenir l'alimentation de Dinant et permettre une injection de biométhane à Achêne. Les travaux ont débuté et devraient s'achever courant 2024.</p>

Côté RESA, seule la situation de Villers-le-Bouillet reste un point d'attention et des solutions sont cherchées en collaboration avec Fluxys. À ce stade, il y a :

- un accord pour augmenter la pression effective au point de prise mais un questionnement persiste sur la fiabilité du comptage par débit minimum et l'odorisation ;
- une réflexion globale sur les points d'injection de biométhane sur la zone Hannut-Villers, impliquant la réalisation de bouclages éventuels entre SRAs ;
- suite au récent bouclage BP Villers-Amay, deux SRAs sont maintenant réunies (Amay et Villers) et il y a une discussion avec Fluxys pour n'avoir qu'un seul SRA global.

La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD de garantir l'alimentation dans les conditions extrêmes définies ci-dessus. Elle sera attentive aux évolutions qui seront données pour ces postes.

3.8. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret dit « impétrant », si elle présente des opportunités en matière de synergies, ne facilite pas toujours la tâche des GRD. En effet, si l'opportunité d'intervenir à un endroit du réseau est manquée, la voirie ne pourra plus être ouverte avant un délai de l'ordre de cinq ans. De même, l'arrêté du Gouvernement dit « walterre » amène de nouvelles contraintes pour les gestionnaires de réseau et leurs sous-traitants avec pour conséquence des coûts plus élevés pour certains chantiers.

3.9. L'injection dans les réseaux de gaz naturel

Depuis l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 mettant en place un mécanisme de soutien pour l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz, des projets concrets d'injection ont vu le jour en Wallonie. Ainsi fin 2021, trois unités de production de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution et y injectaient les productions pour une capacité de raccordement cumulée de 2 155 m³(n)/h. En 2023, ces installations ont injecté 122 179 MWh de gaz renouvelable soit l'équivalent de la consommation annuelle de +/- 6 800 ménages wallons (18 MWh/an/ménage).

Le plan 2025-2029 d'ORES reprend 12 projets nominatifs relatifs à des cabines d'injection de biométhane et/ou de méthane de synthèse ainsi que sur l'adaptation des réseaux MP nécessaire à l'accueil de ces cabines. Ces investissements font l'objet de subsides issus du plan de relance wallon. Certaines adaptations de réseau seront réalisées indépendamment de la concrétisation de projets d'injection ; d'autres (ainsi que la commande des cabines) ne seront réalisés que moyennant un engagement ferme du producteur.

Côté RESA, il n'y a pour l'instant aucun budget prévu dans le plan 2025-2029 compte-tenu de l'incertitude qu'il existe encore quant à la concrétisation des projets pour lesquels des discussions sont en cours avec les auteurs de projet.

3.10. La mobilité (CNG/LNG)

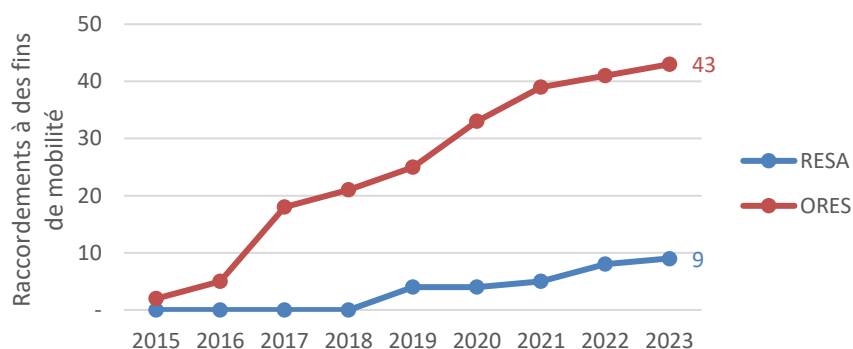
Bien que le focus soit fortement orienté vers la mobilité électrique, la mobilité au départ du gaz naturel reste une alternative intéressante d'un point de vue qualité de l'air et la santé par rapport aux carburants classiques (essence, diesel). En outre, le développement de cette mobilité permet de pérenniser le réseau de gaz naturel en amenant de nouvelles consommations et l'approvisionnement des stations de ravitaillement ne nécessite quant à lui pas de transport de carburant par camion à l'inverse des carburants classiques.

Ces dernières années plusieurs actions ont été menées permettant un essor de cette filière. Ainsi :

- en 2016, la CWaPE a approuvé un contrat-type de raccordement ouvert pour les stations CNG (ORES) ;
- en 2017-2018, afin de stimuler le développement de stations CNG, un tarif de raccordement offrant la gratuité des 500 premiers mètres d'extension du réseau a été mis en place moyennant un tarif périodique (T3) plus important permettant au GRD de récupérer son investissement sur le long terme et assurant une non-discrimination pour les nouveaux acteurs ;
- les tarifs pour la période 2019-2023 ont confirmé les orientations prises en 2017-2018 : un tarif spécifique CNG uniforme sur le territoire de la région wallonne a été introduit et des abattements ont été mis en place de maximum 75 000 € sur les 500 premiers mètres d'extension et d'environ 25 000 € pour le branchement et la cabine.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution du nombre de raccordements CNG par GRD. Fin 2023, on comptait 52 raccordements actifs en Wallonie. D'autres étaient à l'étude mais ne sont pas renseignés ci-dessous.

GRAPHIQUE 14 EVOLUTION DU NOMBRE DE RACCORDEMENTS CNG



3.11. La couverture des zones blanches

Depuis 2017, RESA étudie la possibilité de développer un nouveau réseau dans une zone blanche (St-Vith) au départ d'une cuve de stockage en gaz naturel comprimé (CNG).

Cette cuve serait quant à elle rechargée par camion depuis une station de compression, dite station mère, située sur le réseau de RESA. RESA prévoit la réalisation de la station mère, de la station fille et la pose de conduites pour 2024 et 2025. Cette solution serait économiquement plus intéressante que de poser la dizaine de kilomètres de conduites nécessaire à l'amenée de gaz.

4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWAPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWAPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWAPE rappelle qu'en application des dispositions décrétales, « *le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire* », laquelle porte sur les années 2025 à 2029. Le processus de planification prévoit néanmoins une mise à jour périodique. La CWAPE, comme les GRD, constatent en effet que le débat sur l'avenir des réseaux de gaz est toujours en cours, tant au niveau wallon qu'europpéen, et que dès lors il reste difficile de fixer une trajectoire d'investissement à moyenne échéance. Les données sur lesquelles se basent les plans relèvent donc des meilleures estimations possibles, mais ne se fondent aucunement sur d'éventuelles hypothèses disruptives.

Les échanges en cours de procédure ont permis à la CWAPE de formuler un certain nombre de remarques et aux GRD d'y répondre de manière satisfaisante, ainsi que d'apporter quelques corrections dans leur version définitive. Ces échanges sont repris en annexe III.

Au-delà de ces aspects ponctuels, les principaux points d'attention sont repris ci-dessous.

4.1. ORES

Concernant le réalisé 2023, la CWAPE observe que les dépenses sont en diminution de 15% (planifié 104,3 M€ bruts, réalisé 88,2 M€). L'analyse montre que les principales causes de ces écarts sont à trouver dans :

- des retards plusieurs gros chantiers impactant à la baisse les réalisations de canalisations MP,
- une diminution importante des demandes de poses pour des nouvelles canalisations BP (-20%), des nouveaux branchements (-15%) et des nouveaux compteurs BP (-25%) et,
- un retard dans le déploiement de compteurs communicants.

Plus globalement sur la période tarifaire 2019-2023, on observe un déficit de réalisations par rapport aux quantités prévues initialement pour les principaux assets réseaux.

Concernant l'actualisation pour l'année 2024, le budget d'investissement a été drastiquement revu à la baisse, passant de 104,1 M€ bruts à 88,4 M€ bruts soit une diminution de 15%. Les raisons invoquées sont une révision à la baisse du paramètre d'indexation, l'annulation des investissements relatifs aux cabines d'injection de biométhane par manque de projet et une réduction des poses de nouvelles canalisations, branchements, et compteurs BP, conformément à la tendance des cinq dernières années.

Le nouveau plan pour 2025-2029 prévoit un budget annuel moyen de 74,0 M€/an, en forte baisse par rapport à la version précédente (97,0 M€/an). Les quantités prévues pour les principaux assets (canalisations, branchements et compteurs) sont en diminution par rapport aux prévisions précédentes mais en ligne avec les quantités réalisées en 2023. Par le passé, ORES avait tendance à surévaluer dans ses plans le volume de ses prestations mais n'arrivait pas à réaliser les quantités planifiées. C'est principalement le volet extension du plan d'investissement qui a été revu à la baisse pour les quantités. Cette diminution est toutefois limitée pour les canalisations MP grâce au plan de relance wallon (15,9 M€) qui financera un certain nombre d'extensions en vue d'injecter du biométhane. Comme mentionné dans son plan, ORES adopte une approche prudente en termes d'investissements dans ses réseaux compte-tenu des incertitudes liées à l'évolution des volumes consommés en gaz et en l'absence de vision suffisamment précise d'un point de vue politique et réglementaire en Région wallonne.

Concernant les besoins en capacité, ce plan d'investissement (mais aussi les précédents) a mis en évidence des risques de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (notamment Baulers et Ciney). La CWaPE constate que des projets sont mis en œuvre pour pallier ces problèmes et rappelle qu'il est du devoir du GRD d'assurer l'alimentation de son réseau dans ces conditions extrêmes, même si celles-ci ne sont que rarement rencontrées.

D'une manière générale, il revient à ORES de calibrer au mieux ses investissements pour faire face à ses obligations légales. Compte tenu des balises qui ont été posées par la méthodologie tarifaire 2025-2029, la CWaPE n'aperçoit pas d'obstacle d'ordre financier à la réalisation des projets exposés dans le plan sous sa forme définitive, certains projets restant toutefois conditionnés par ORES à l'obtention de subsides. S'agissant d'équiper des cabines de télémessure et de développer des réseaux en vue de faciliter l'injection de biométhane, la CWaPE ne s'opposera pas à la réalisation de ces projets même en l'absence de subvention.

En conclusion, dans l'état actuel du plan d'investissement, et compte tenu des réserves exposées ci-dessus, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis, tant pour l'année 2025 que pour les années ultérieures sous réserve de leur actualisation.

4.2. RESA

La CWaPE constate que RESA continue d'accroître sa capacité de renouvellement des conduites et que globalement RESA respecte ses engagements. En 2024, celle-ci s'élèvera à 20,6 km/an et devrait atteindre 25 km/an en 2026.

Concernant le réalisé 2023, la CWaPE observe que les dépenses sont en diminution de 18% (planifié 34,0 M€, réalisé 27,9 M€). Notons néanmoins qu'en 2023 RESA avait anticipé cette diminution de budget en proposant une mise à jour aux alentours de 25,5 M€. Parmi les explications de cette diminution citons, sur base des données communiquées par RESA :

- le report du projet de gaz porté à St-Vith (3,5 M€ rien que pour le poste budgétaire relatif aux « Stations et postes ») ;
- de moindres quantités (-37%) de canalisations posées mais à un prix moyen plus élevé (-12% en budget soit -2,5 M€) ;
- de moindres quantités (-34%) de branchements réalisés mais à un prix moyen plus élevé (-25% en budget soit -1,7M€).

La CWaPE observe également qu'il y a eu un retard dans le déploiement des compteurs communicants et que RESA continuera de placer des compteurs à budget à carte en 2024 en l'absence d'une solution pour le compteur communicant autonome qui ne sera disponible que fin de l'année 2024.

Concernant l'actualisation pour l'année 2024, le budget est également en diminution passant de 35,1 M€ à 30,2 M€ (-14%). Ce sont principalement le report du projet de gaz porté à Saint-Vith (3M€), le report du plan industriel de RESA (investissements pour favoriser l'injection de biométhane) mais également une diminution des petites extensions pour raccordement qui impactent ce budget à la baisse.

Concernant les prévisions d'investissement (2025-2029), la CWaPE constate que RESA prévoit une augmentation importante pour les années futures, toutefois conditionnée par certains éléments. D'une part, il s'agit du projet de gaz porté ainsi que d'un pilote hydrogène en site propre, conditionnés à l'obtention d'une subvention dans le cadre du décret « smartisation » ; d'autre part il s'agit de volume de pose (cabines et conduites) découlant d'estimations encore imprécises du développement de la filière biométhane, reprises sous le vocable « plan industriel ». Concernant ces investissements, la CWaPE comprend que RESA les lie à la réalisation de conditions préalables exogènes. Si l'on fait abstraction des investissements conditionnels mentionnés plus haut, le niveau d'investissement resterait comparable aux niveaux observés précédemment, sous réserve d'une certaine inflation que RESA ne détaille pas et que la CWaPE n'a pas examinée dans le cadre de la présente analyse.

D'une manière générale, il revient à RESA de calibrer au mieux ses investissements pour faire face à ses obligations légales. Compte tenu des balises qui ont été posées par la méthodologie tarifaire 2025-2029, la CWaPE n'aperçoit pas d'obstacle d'ordre financier à la réalisation des projets exposés dans le plan sous sa forme définitive ; certains projets resteraient toutefois conditionnés, par RESA, à l'obtention de subsides.

Enfin et comme indiqué l'année passée, pour le projet « hydrogène » plus spécifiquement, même si celui-ci peut présenter un réel intérêt dans le cadre du futur énergétique wallon et de la connaissance utile développée par les opérateurs de réseaux, la CWaPE estime que celui-ci n'est pas immédiatement nécessaire aux obligations de gestion des réseaux de distribution de gaz, découlant de la mission de GRD. Il ne devrait donc pas figurer dans le plan d'investissement sur base du décret gaz, mais y est repris en application du décret du 29 juin 2023 relatif à l'octroi de subventions aux gestionnaires de réseaux de distribution en vue de favoriser la transition énergétique. La CWaPE ne se prononce donc pas sur sa pertinence, dans le cadre du présent plan, mais ne s'y oppose pas non plus pour autant :

- qu'il soit exclusivement financé par les subvention découlant du décret susmentionné;
- qu'il ne mobilise pas de ressources nécessaires à la bonne exécution des missions de RESA en tant que GRD ;
- qu'il reste strictement déconnecté du marché et à l'usage exclusif de RESA, et ne conduise pas à l'exécution par le GRD de missions non autorisées par le décret. Ce point sera examiné avec RESA dans un autre cadre.

En conclusion, dans l'état actuel du plan d'investissement, et compte tenu des réserves exposées ci-dessus, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis, tant pour l'année 2025 que pour les années ultérieures sous réserve de leur actualisation.

* *
*
*
*

ANNEXE I – BILAN DES RÉALISATIONS 2023 ET PROJECTIONS 2025 (QUANTITÉS)

1. Wallonie

Wallonie - Réalisé 2023		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		11.013	40.989	-	14	61	4.659	16.044	8
	Vétusté	7.696	33.382	-	13	61	4.275	7.127	8
	Sécurité	130	905	-	1	-	147	729	-
	Déplacements	3.187	6.703	-	-	-	237	-	-
	Placement CAB	-	-	-	-	-	-	8.188	-
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>	-	-	-	-	-	-	4	-
Renforcements		18.674	9.948	-	8	8	427	19	1
	Consommation	317	2.024	-	-	4	63	19	1
	Chute pression	635	399	-	-	0	2	-	-
	Efficacité/bouclage	17.722	7.525	-	8	3	362	-	-
Non défini		-	538	26	24	-	27	-	-
Total adaptations		29.687	51.475	26	46	68	5.113	16.064	9
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP	-	-	-	-	3	5.435	8.649	-
	<i>Dont raccordements standard</i>	-	-	-	-	-	3.957	5.687	-
	Industriels	907	26	-	-	-	34	206	23
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	5.389	10.204	-	-	1	-	-	-
Gdes ext.	Lotissements	4.260	16.690	-	-	2	-	-	-
	ZAE	9.962	326	-	1	1	-	-	-
	Extensions stratégiques	8.605	104	-	-	-	-	-	-
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	28	-
Total extensions		29.122	27.350	-	1	7	5.469	8.883	23
TOTAL RÉSEAU		58.809	78.826	26	47	75	10.582	24.947	32

Wallonie - Projection 2025		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		9.559	53.001	3	1	260	3.813	18.068	7
	Vétusté	7.134	48.365	3	1	260	3.619	7.712	7
	Sécurité	123	1.800	-	-	-	118	2	-
	Déplacements	2.302	2.836	-	-	-	76	-	-
	Placement CAB	-	-	-	-	-	-	10.354	-
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Renforcements		14.317	5.397	-	2	1	188	-	-
	Consommation	300	750	-	-	-	25	-	-
	Chute pression	2.141	-	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	11.876	4.647	-	2	1	163	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations		23.876	58.398	3	3	261	4.001	18.068	7
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP	-	-	-	-	2	5.356	8.499	-
	<i>Dont raccordements standard</i>	-	-	-	-	-	3.898	5.878	-
	Industriels	-	-	-	1	-	34	138	26
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	7.697	12.545	-	-	-	-	-	-
Gdes ext.	Lotissements	4.249	13.280	-	-	2	-	-	-
	ZAE	7.600	-	-	-	-	-	-	-
	Extensions stratégiques	6.000	-	-	4	-	-	-	-
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		957	-	-	3	27	-	-	4
Total extensions		26.503	25.825	-	8	31	5.390	8.637	30
TOTAL RÉSEAU		50.379	84.223	3	11	292	9.390	26.705	37

2. ORES

ORES - Réalisé 2023		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		8.532	26.803	-	14	55	4.205	11.854	7
	Vétusté	5.640	20.219	-	13	55	3.821	4.761	7
	Sécurité	130	905	-	1	-	147	-	-
	Déplacements	2.762	5.679	-	-	-	237	-	-
	Placement CAB	-	-	-	-	-	-	7.093	-
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Renforcements		15.981	8.826	-	8	8	427	19	1
	Consommation	317	2.024	-	-	4	63	19	1
	Chute pression	635	399	-	-	0	2	-	-
	Efficacité/bouclage	15.029	6.403	-	8	3	362	-	-
Non défini		-	538	26	24	-	27	-	-
Total adaptations		24.513	36.167	26	46	62	4.659	11.874	8
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP	-	-	-	-	-	4.418	6.349	-
	<i>Dont raccordements standard</i>	-	-	-	-	-	3.957	5.687	-
	Industriels	-	-	-	-	-	19	191	8
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	5.160	7.075	-	-	1	-	-	-
Gdes ext.	Lotissements	4.260	13.822	-	-	2	-	-	-
	ZAE	8.765	326	-	-	-	-	-	-
	Extensions stratégiques	8.605	-	-	-	-	-	-	-
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	28	-
Total extensions		26.789	21.223	-	-	3	4.437	6.568	8
TOTAL RÉSEAU		51.302	57.390	26	46	65	9.096	18.442	16

ORES - Projection 2025		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		8.679	31.081	3	1	253	3.371	13.129	7
	Vétusté	6.254	26.445	3	1	253	3.177	5.347	7
	Sécurité	123	1.800	-	-	-	118	-	-
	Déplacements	2.302	2.836	-	-	-	76	-	-
	Placement CAB	-	-	-	-	-	-	7.782	-
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Renforcements		12.417	5.397	-	2	1	188	-	-
	Consommation	300	750	-	-	-	25	-	-
	Chute pression	2.141	-	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	9.976	4.647	-	2	1	163	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations		21.096	36.478	3	3	254	3.559	13.129	7
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP	-	-	-	-	-	4.254	6.415	-
	<i>Dont raccordements standard</i>	-	-	-	-	-	3.898	5.878	-
	Industriels	-	-	-	-	-	24	128	16
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	7.297	8.945	-	-	-	-	-	-
Gdes ext.	Lotissements	4.169	11.680	-	-	2	-	-	-
	ZAE	6.200	-	-	-	-	-	-	-
	Extensions stratégiques	2.500	-	-	3	-	-	-	-
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		957	-	-	3	27	-	-	4
Total extensions		21.123	20.625	-	6	29	4.278	6.543	20
TOTAL RÉSEAU		42.219	57.103	3	9	283	7.837	19.672	27

3. RESA

RESA - Réalisé 2023		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		2.481	14.187	-	-	6	454	4.190	1
	Vétusté	2.056	13.162	-	-	6	454	2.366	1
	Sécurité	-	-	-	-	-	-	729	-
	Déplacements	424	1.024	-	-	-	-	-	-
	Placement CAB	-	-	-	-	-	-	1.095	-
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>	-	-	-	-	-	-	-	4
Renforcements		2.693	1.122	-	-	-	-	-	-
	Consommation	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chute pression	-	-	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	2.693	1.122	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations		5.174	15.308	-	-	6	454	4.190	1
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP	-	-	-	-	3	1.017	2.300	-
	<i>Dont raccordements standard</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industriels	907	26	-	-	-	15	15	15
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	229	3.129	-	-	-	-	-	-
Gdes ext.	Lotissements	-	2.868	-	-	-	-	-	-
	ZAE	1.197	-	-	1	1	-	-	-
	Extensions stratégiques	-	104	-	-	-	-	-	-
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total extensions		2.333	6.127	-	1	4	1.032	2.315	15
TOTAL RÉSEAU		7.507	21.435	-	1	10	1.486	6.505	16

RESA - Projection 2025		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		880	21.920	-	-	7	442	4.939	-
	Vétusté	880	21.920	-	-	7	442	2.365	-
	Sécurité	-	-	-	-	-	-	2	-
	Déplacements	-	-	-	-	-	-	-	-
	Placement CAB	-	-	-	-	-	-	2.572	-
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Renforcements		1.900	-	-	-	-	-	-	-
	Consommation	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chute pression	-	-	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	1.900	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations		2.780	21.920	-	-	7	442	4.939	-
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP	-	-	-	-	2	1.102	2.084	-
	<i>Dont raccordements standard</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industriels	-	-	-	1	-	10	10	10
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	400	3.600	-	-	-	-	-	-
Gdes ext.	Lotissements	80	1.600	-	-	-	-	-	-
	ZAE	1.400	-	-	-	-	-	-	-
	Extensions stratégiques	3.500	-	-	1	-	-	-	-
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total extensions		5.380	5.200	-	2	2	1.112	2.094	10
TOTAL RÉSEAU		8.160	27.120	-	2	9	1.553	7.033	10

ANNEXE II – PLANS COMMUNIQUÉS PAR LES GRD APRÈS CONCERTATION AVEC LA CWAPE

Documents non publics

ANNEXE III – NOTES D'EXAMENS DE LA CWAPE

Documents non publics